

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.914.2003.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES  
DE CHEMIN DE FER (AGC)

GENÈVE, 31 MAI 1985

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT  
DE SLOVÉNIE À L'ANNEXE I DE L'ACCORD<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.202.2003.TREATIES-1 du 4 mars 2003 concernant les amendements proposés par le Gouvernement de Slovénie à l'Annexe I de l'Accord susmentionné, communique :

Aucune des Parties contractantes à l'Accord n'ayant notifié d'objection dans un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, les amendements proposés ont été réputés acceptés, conformément au quatrième paragraphe de l'article 11.

Conformément aux provisions du cinquième paragraphe de l'article 11, les amendements à l'Accord entreront en vigueur pour toutes les parties contractantes, trois mois après la date de cette notification, soit le 4 décembre 2003.

Le 4 septembre 2003

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.202.2003.TREATIES-1 du 4 mars 2003 (Proposition d'amendements à l'Annexe I de l'Accord par le gouvernement de Slovénie)

